

Communiqué de presse

7 novembre 2025

L'Assemblée nationale aux côtés des marins français

Le député Didier Le Gac se félicite de l'adoption, cet après-midi par l'Assemblée nationale, dans le cadre des débats budgétaires, de son amendement visant à rétablir les exonérations de cotisations patronales pour les entreprises d'armement maritime françaises.

Ce dispositif, instauré par la loi sur l'Économie Bleue de 2016, avait été en partie remis en cause, l'an dernier, par le gouvernement.

Or, dans un contexte de concurrence internationale accrue, ces exonérations constituent un levier essentiel pour la compétitivité du pavillon français, sans lesquelles les armateurs seraient contraints de faire appel à une main d'œuvre étrangère.

Il en va donc de l'avenir de notre Pavillon et de l'emploi des marins français.

Ce vote s'inscrit également dans une dynamique cohérente avec l'objectif de doubler le nombre d'élèves à l'École nationale supérieure maritime.

Enfin, cette décision montre avant tout le soutien des députés à la souveraineté maritime de la France.

Alors que 90% des échanges internationaux se font par la voie maritime, la France doit maintenir une flotte nationale stratégique.

Contact Didier Le Gac : 06.73.39.59.17 - didier.legac@assemblee-nationale.fr
Permanence parlementaire : 02.98.33.02.20 - 11 rue de Kerzouar - BP 30089 - 29290 Saint-Renan